



**PRÉFET  
DE L'ALLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire relative au projet d'aménagement de la RD 12 sur le territoire de la commune d'Yzeure, à la demande du conseil départemental de l'Allier.

Par arrêté préfectoral n°2544/2020 du 6 octobre 2020, un enquête parcellaire complémentaire relative au projet susvisé est prescrite à la demande du conseil départemental de l'Allier, **du jeudi 29 octobre 2020 à compter de 9H00 jusqu'au vendredi 13 novembre 2020 à 17H00**, soit pendant 16 jours consécutifs, en vue de délimiter exactement les parcelles nécessaires à acquérir pour la réalisation de l'opération et d'en identifier les propriétaires, les titulaires de droits réels et immobiliers et les autres intéressés.

Le périmètre de l'enquête parcellaire complémentaire concerne le territoire de la commune d'Yzeure.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie d'Yzeure. Monsieur Daniel BLANCHARD, technicien supérieur de l'équipement en retraite, a été désigné commissaire-enquêteur.

### **Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête parcellaire sera consultable :**

- sur support papier en mairie d'Yzeure, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public,
- sous format numérique sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), onglet « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques », sous-rubrique « consultations publiques en cours ».

### **Les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions sur les limites des biens à exproprier et les emprises projetées, du 29 octobre 2020 à compter de 9H00 jusqu'au 13 novembre 2020 à 17H00 :**

- sur le registre d'enquête préalablement ouvert, coté et paraphé par le maire, déposé en mairie d'Yzeure, aux jours et horaires habituels d'ouverture,
  - par courrier postal à l'attention du maire d'Yzeure qui les joindra au registre, ou du commissaire-enquêteur en utilisant l'adresse de cette mairie,
  - par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-avis-public@allier.gouv.fr](mailto:pref-avis-public@allier.gouv.fr)
- Les observations reçues par voie électronique seront transmises au commissaire enquêteur.

### **En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des intéressés lors de permanences à la mairie d'Yzeure, aux dates et horaires suivants :**

- le jeudi 29 octobre 2020 de 9H00 à 12H00,
- le vendredi 13 novembre 2020 de 13H30 à 17H00.

Dès leur réception, une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée en mairie d'Yzeure, pour être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pour la même durée sur le site internet de la préfecture de l'Allier à l'adresse suivante : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr), onglet « publications », rubrique « enquêtes et consultations publiques », sous-rubrique « toutes les consultations publiques ».